



Halle de tennis
Rue de la Devinière - 86 000 POITIERS
Tél : 05-49-46-23-74
Fax : 05-24-84-70-62
Site Internet : www.stadepoitevintennis.fr
Email : accueil@stadepoitevintennis.fr

Cadre réservé au Stade Poitevin Tennis

- FFT
- Balle jaune

Inscription liée avec :
Réf compta.....

**BULLETIN D'ADHESION ADULTES 2017-2018
NE(E) EN 2000 ET AVANT**

**ATTENTION ! Aucun dossier ne sera accepté sans le règlement
intégral de la cotisation et le certificat médical**

Renseignements :

NOM Prénom Sexe F / M

Né(e) le Profession

Adresse domicile

ville Code Postal

Domicile Portable

E-Mail obligatoire :

Classement 2017 : /_____/ Classement 2018 estimé et Niveau si différent : /
Débutant : oui non

Une autre personne du même foyer fiscal est-elle déjà adhérente ? Oui Non
Si oui, merci d'indiquer son nom et son prénom : _____

La saison sportive commence le 1^{er} octobre 2017 et se termine le 30 septembre 2018.
En cas d'adhésion en cours d'année, un prorata est appliqué avec un minimum de 85 € (licence comprise)

A) Carte d'accès aux terrains (licence incluse) – sans cours collectif

	Entre 19 et 29 ans né(e) entre 1989 et 1999	30 ans et plus né(e) en 1988 et avant
Carte adhérent « courts intérieurs Ou extérieurs 4h/semaine	281 €	342 €

Avec la carte, vous bénéficiez de 4 heures d'invitations gratuites pour l'année sportive

Réservation des courts sur le site : www.stadepoitevintennis.fr

B) Cours collectifs

La carte accès aux terrains est comprise

Cours Ecole de Tennis	Moins de 18 ans (né(e) en 2000 et après)	Entre 18 et 29 ans (né(e) entre 1989-1999)	Cours adultes (30 ans et +) (né(e) en 1988 et avant)
Cours 1h 30 par semaine pendant 28 semaines	345,00 €	396,00 €	457,00 €

Indisponibilités

Créneaux souhaités

(Merci d'en indiquer plusieurs afin de faciliter l'établissement des plannings)

Les cours débuteront la semaine du **25 septembre 2017** et se termineront vers **la mi-juin 2018** (28 séances au total)

Les joueurs à compter de 5/6 et les joueuses à compter de 15/1 bénéficient d'une réduction de 50 % sous réserve de jouer en équipes.

Les tarifs tiennent compte du coût de la licence (29 € pour les plus de 18 ans ainsi que la cotisation au Stade Poitevin Omnisports). La licence vous sera obligatoirement délivrée en tant qu'adhérent à un club affilié à la FFT pour la saison sportive 2018 (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018) sous réserve de présenter le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis en compétition. La licence permet de réserver des places à Roland Garros. De plus, sur présentation de la licence 2017, vous bénéficiez d'une réduction de 10 % chez « Raquettes services 86 ».

Si vous êtes déjà licencié(e) dans un Club pour la saison 2017/2018, cochez la case ci-contre (Merci de bien vouloir joindre l'attestation de votre licence à cette inscription)

C) SUPPLEMENT CRENEAU HORAIRE RESERVE A L'ANNEE : 85 €

Option facultative. En semaine uniquement, hors mercredi après-midi, et en heures creuses (de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30), et hors vacances scolaires.

TOTAL : (A) ou (A+C) ou (B) ou (B+C) = €

Votre dossier ne sera pris en compte qu'à réception de tous les documents cités ci-dessous

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli, daté et signé.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition (**obligatoire quel que soit l'âge et le groupe du licencié**).
- Le règlement intégral de la cotisation par chèques bancaires, chèques vacances ou espèces. Fractionnement possible **de septembre à novembre**, noter la date d'encaissement au dos des chèques. (1 ou 4 chèques maximum à l'ordre du Stade Poitevin Tennis).
- Réduction de 50 % limitée à 100 € (hors licence) sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, allocataires RSA, ARE, ASS, AAH ou RQTH de plus de 18 ans.

Partie à remplir obligatoirement

Je soussigné, (Nom et prénom) :

Autorise le responsable de l'association à faire procéder toute intervention médicale ou chirurgicale d'urgence.

Reconnait que l'adhésion au Stade Poitevin Tennis entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),

Reconnait avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence (cf www.fft.fr/sites/default/files/pdf/resumeassurancelicence2018.pdf ou affichées au club)

Reconnait avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment, celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel. Pour y souscrire, contacter A.I.A.C au 0 800 886 486 (N° Vert, appel gratuit).

Autorise le Stade Poitevin Tennis, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison en cours, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Oui

Non

Reconnait être informé qu'il existe un système de vidéo surveillance dans le hall d'entrée du Stade Poitevin Tennis.

L'adhésion du Club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de tennis (dont ses organes déconcentrés (ligues et Comités départementaux).

Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) à des finalités fédérales (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

Par ailleurs, acceptez-vous de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries pour Roland Garros et le BNP Paribas Masters...) et de ses partenaires :

Oui

Non

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser :

- Au secrétariat
- Et à la FFT (service « organisation et systèmes d'information » fft@fft.fr / 2 Avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site du Cnil (www.cnil.fr)

Acceptez-vous d'être ami Facebook avec le Stade Poitevin Tennis ? Oui Non

Acceptez-vous de recevoir la newsletter du Stade Poitevin Tennis (non existante à ce jour) ?
Oui Non

Vous souhaitez jouer en équipes ? Oui Non

Si oui

Equipes seniors
seniors + (vétérans)
catégories

Equipes
Les 2

Date : Signature :

Partie à remplir si réduction de 50 % due au classement

Je soussigné, m'engage à représenter mon club lors des matchs par équipes.

Je prends note que si je ne joue pas en équipes sans raison valable, je devrai restituer la réduction de 50 % à mon club.

Fait à, le /__/_/____/

Signature :



**Bénéficiez d'une réduction de
10% chez notre partenaire
Raquettes Services 86 !**

**ZC Grand Axe Poitiers Nord
Avenue de Châtellerault
86 440 Migné Auxances
05 49 38 82 68**

REMBOURSEMENT

Mise en place d'un système de franchise incompressible de 3 mois. (Ex : si absent 5 mois le club rembourse 2 mois). Ce remboursement se fera soit sous forme de chèque en cas de déménagement ou d'arrêt définitif dû à un problème de santé, soit sous forme d'avoir pour la saison suivante si cela n'est qu'un arrêt temporaire.

Pour prétendre au remboursement, il faudra fournir un certificat médical ou une preuve de déménagement dans un autre département. Le dispositif ne sera opérationnel que suite à une demande de l'adhérent et il n'appartient pas au club d'en prendre l'initiative. La licence ayant été payée à la FFT, elle ne peut rentrer dans ce cadre et le coût restera acquis au club.

Un élève ne souhaitant plus suivre de cours ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf dans les cas énoncés ci-dessus. En effet, le club a dû faire le nécessaire pour engager un moniteur et un créneau tout au long de l'année. Il est néanmoins précisé que l'adhésion ne devient définitive qu'après une participation à 3 cours. S'il renonce durant les 3 premiers cours, il sera remboursé des 9/12 (franchise de 3 mois sur 12).